



SMAMA

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE

Téléphone : 01 30 95 64 45

Télécopie : 01 30 90 16 82

Courriel : syndicat.mauldre@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 12 février 2015

L'an 2015, le 12 février, le Comité Syndical, légalement convoqué le 2 février 2015, s'est réuni en séance publique à la Salle Aigue Flore en Mairie de La Falaise, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente.

Etaient présents pour les communes de :

Aubergenville : Mme PRUVOST

Aulnay sur Mauldre : M. FILLION, M. DUFAYS

Bazemont : M. NIGON

Épône : M. DAGORY, M. RIALLAND

Herbeville : M. RODA

La Falaise : Mme DI BERNARDO, M. PHELIPPOT

Mareil sur Mauldre : Mme FILLON

Maule : M. SEGUIER, M. CHOLET

Montainville : -

Nézel : M. OLLIVON

Etaient absents :

Aubergenville : M. BELHOMME (excusé)

Aulnay sur Mauldre : -

Bazemont : M. GASCOIN

Épône : -

Herbeville : Mme LE DEAN (démissionnaire)

La Falaise : -

Mareil sur Mauldre : Mme ESCANDE

Maule : -

Montainville : M. PASCAUD (excusé), M. BOT

Nézel : M. LABARTHE

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents : 13

Assistaient en outre à la séance sans voie délibérative :

Mme Floriane GICQUIAUD, technicienne rivières CO.BA.H.M.A.

Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du SMAMA

Monsieur Samuel PHELIPPOT est élu secrétaire de séance.

* * *

Compte-rendu de la séance du 18 novembre 2014

Madame la Présidente demande au Conseil syndical d'approuver la séance précédente en date du 18 novembre 2014 : en l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communication(s) de la Présidente

Madame la Présidente informe l'assemblée que la gestion financière est transférée à la Trésorerie d'Épône depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle explique que ce transfert depuis la Trésorerie de Maule était attendu depuis plusieurs années, le siège social du syndicat ayant été lui-même transféré de la mairie de Montainville à la mairie de La Falaise depuis 2011 (délibération du 11 mars 2010).

TL
φ

JY

JS.

AP

GS.

MD
R
MS

1. Débat d'orientations budgétaires 2015

Le budget est proposé par le Président et voté par le Conseil Syndical. Cependant, le vote du budget doit être précédé de l'organisation d'un débat au Conseil Syndical sur les orientations générales du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il constitue une formalité substantielle (Article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales du 6 février 1992).

L'exercice 2014 vient de s'achever et, dans l'attente de vérification avec la Trésorerie d'Épône, le résultat se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	115 529,60 €	0,00 €
Dépenses	120 482,10 €	22 177,60 €
Résultats/section	- 4 952,50 €	- 22 177,60 €
<i>Résultats cumulés N-1</i>	<i>135 332,91 €</i>	<i>19 520,18 €</i>
Résultats cumulés 2014	130 380,41 €	- 2 657,42 €
	127 722,99 €	

La note de synthèse adressée aux conseillers syndicaux a été modifiée par additif distribué en début de séance afin de tenir compte de nouveaux éléments portés à la connaissance du syndicat très récemment :

- ▶ Actualisation des coûts des travaux retenus lors de la séance du 18 novembre 2014 suite à des devis réalisés par l'entreprise AQUALYSLVA après visites des lieux concernés
- ▶ Information sur la nature de certains des travaux qui ne sont pas prévus par le cadre de la convention d'aides financières 2014/2015, déjà signée avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- ▶ La nécessité de prévoir le lancement en 2015 d'une étude sur un projet global pluriannuel de continuité écologique et de renaturation de la Mauldre Aval :
Au niveau national, l'article L214-17 du Code de l'environnement fixe la réglementation sur l'aménagement des ouvrages pour la restauration des transits piscicole et sédimentaire. Sur les cours d'eau dont la liste est annexée à cet article, tout ouvrage doit permettre la libre circulation des poissons migrateurs et le transport naturel des sédiments. Les ouvrages existants qui ne respecteraient pas ces deux critères, doivent être mis en conformité dans un délai de cinq ans à compter du 4 décembre 2012, date de signature de l'arrêté de classement par le Préfet Coordonateur du bassin Seine Normandie, **c'est à dire avant le 4 décembre 2017**.
Au niveau européen, la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite directive cadre sur l'eau fixe la continuité écologique sur les cours d'eau parmi ses objectifs environnementaux. La circulaire du 28 juillet 2005 relative à la définition du « bon état » traduit la proposition française en la matière. Elle indique que la continuité écologique doit être assurée afin que le bon état écologique puisse être atteint sur les cours d'eau.
La Mauldre aval est classée en liste 2 par arrêté du 4 décembre 2012 : l'objectif de la liste 2 est l'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau : il s'agit de rétablir une circulation optimale des poissons migrateurs et un transfert suffisant des sédiments.
- ▶ Dans ce contexte, il a également été décidé de proposer à l'assemblée un calcul des participations des communes le plus juste possible au vu des dépenses prévues et selon les critères paraissant les plus judicieux que sont les populations municipales (recensement 2012 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015), les linéaires de rives et les surfaces communales contributives au bassin versant de la Mauldre Aval. Cette proposition avait été évoquée lors de la séance du 28 janvier 2014 dans le cadre de la demande de retrait de la commune d'Aubergenville, le conseiller représentant expliquant que leur demande de retrait était motivée par l'importance de la participation aubergenvilloise, alors uniquement calculée selon le nombre d'habitants, au regard de son très faible linéaire rivulaire.

5 PA JY TV VS AP GJ. SMAMA - C.S. - 12 février 2015 - 2/7

Pour l'année 2015, les orientations doivent essentiellement prendre en compte :

1. Affectation des résultats de l'année 2014

- Fonctionnement - recettes : excédent reporté (art. 002) : 127 722,99 €
- Investissement - dépenses : résultat d'investissement reporté (art. 001) : 2 657,42 €
- Investissement – recettes : excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068) 2 657,42 €

2. Dépenses de fonctionnement

- L'indemnité de la secrétaire (charges patronales incluses) 4 500,00 € (⇔)
 - Les indemnités des élus (charges patronales incluses) 17 500,00 € (⇔)
 - L'adhésion statutaire et la contribution COBAHMA : 1 000 € + 10 000,00 € 11 000,00 € (⇔)
 - Les frais d'administration du syndicat (maintenance logiciels, fournitures, assurance...) 9 000,00 € (⇔)
 - Les travaux de la tranche n° 4 (2014/2015) validés par délibération n° 201423 et réévalués par le COBAHMA : 58 000,00 €
 - « Provision » pour travaux d'urgence (embâcles,...) 5 000,00 €
 - La subvention exceptionnelle à l'association « Gardon Aulnaysien Maulois » 600,00 €
 - L'amortissement du pack e.magnus 1 038,00 €
- 106 638,00 €

3. Dépenses d'investissement

- Etude sur un projet global pluriannuel de continuité écologique et de renaturation de la Mauldre Aval 50 000,00 €
- Interface de télétransmission des actes au contrôle de légalité 800,00 €

4. Remboursement d'emprunts

- Emprunt « Travaux Mauldre 2 » 17 081,02 €
*Emprunt de 214 933,00 € en 2003 – Dexia Crédit Local de France – Durée 20 ans
 Echéances février et août – Dernière annuité en 2023*

5. Recette : participations des collectivités membres

Pour 2015, les recettes se composeront uniquement :

- du résultat budgétaire de 2014
- des subventions attendues du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux de la tranche n° 4 (2014/2015) : celles-ci diminuent car certains des travaux retenus ne sont pas subventionnables du fait de leur nature. *Toutefois ces travaux d'aménagement sur Maule et Aulnay, représentant 40 721,10 €, pourraient être reportés d'1 an afin de rentrer dans le projet global envisagé d'autant qu'ils seraient alors subventionnés à 80%...*
- des participations des communes membres : il est proposé une nouvelle méthode de calcul la plus juste possible pour répondre à l'équilibre budgétaire et s'assurer un résultat excédentaire d'environ 10 000 € minimum permettant ainsi le bon fonctionnement du 1^{er} trimestre de l'année suivante avant le vote du budget suivant :

Prévision d'équilibre budgétaire

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015			
RECETTES		DÉPENSES	
1. Excédent 2014	127 722,99 €	1. Frais de fonctionnement	156 638,00 €
2. Subvention CG 78 notifiée	11 000,00 €	2. Investissement	800,00 €
3. Subvention AES notifiée	6 500,00 €	3. Remboursement emprunt	17 081,02 €
4. Participations des communes	?		
TOTAL		TOTAL	
145 222,99 €		174 519,02 €	

☞ Au vu de ce tableau, il s'avère nécessaire de demander une participation financière aux collectivités membres. Partant du principe qu'il est plus judicieux de tenir compte des critères suivants :

- ① « populations municipales (recensement 2012 entrant en vigueur au 01/01/15) »
- ② « linéaire de rives »
- ③ « superficie communale contributrice au bassin versant »

pour calculer les participations communales, les simulations suivantes sont proposées :

	① - ② - ③ 33% - 34% - 33%	① - ② - ③ 50% - 25% - 25%	① - ② - ③ 40% - 30% - 30%
AUBERGENVILLE	6 561.31 €	8 939.86 €	7 547.05 €
AULNAY-SUR-MAULDRE	3 056.18 €	2 689.37 €	2 911.13 €
ÉPÔNE	5 329.88 €	6 217.49 €	5 691.06 €
LA FALAISE	2 643.07 €	2 188.51 €	2 463.10 €
NÉZEL	3 626.43 €	3 088.24 €	3 405.66 €
CC GALLY MAULDRE	20 783,12 €	18 876,52 €	19 982,01 €
Bazemont	3 058.50 €	2 811.83 €	2 962.02 €
Herbeville	4 308.97 €	3 296.40 €	3 883.70 €
Mareil	5 271.11 €	4 523.31 €	4 952.30 €
Maule	5 682.89 €	6 216.51 €	5 896.78 €
Montainville	2 461.66 €	2 028.47 €	2 287.20 €
	42 000.00 €	42 000.00 €	42 000.00 €



BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 quelque soit la pondération retenue			
RECETTES		DÉPENSES	
Excédent 2014	127 722,99 €	Frais de fonctionnement *	156 638,00 € *
Subvention CG 78 notifiée	11 000,00 €	Investissement	800,00 €
Subvention AES notifiée	6 500,00 €	Remboursement emprunt	17 081,02 €
Participations des communes	42 000,00 €		
TOTAL	187 222,99 €	TOTAL	174 519,02 €

Excédent 2015 prévisionnel : 12 703,97 €

Les frais de fonctionnement comprennent tous les travaux même ceux non subventionnables cette année (environ 40 000 €) : s'il est décidé de reporter les travaux non subventionnables, l'excédent prévisible serait alors d'environ 42 703,97 €.

Délibération 2015.24 adoptée à l'unanimité.

Au vu de tous ces éléments, le conseil décide :

- ▶ A l'unanimité de lancer une étude pour sur un projet global pluriannuel de continuité écologique et de renaturation de la Mauldre Aval
- ▶ A l'unanimité de reporter les travaux ne rentrant pas dans le cadre de la convention d'aide financière actuelle avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de les inclure dans le futur projet
- ▶ A la majorité (2 abstentions : Mmes PRUVOST et FILLON) de choisir le calcul des participations communales en pondérant les 3 critères comme suit :

- ① « populations municipales (recensement 2012 entrant en vigueur au 01/01/15) » 40%
- ② « linéaire de rives » 30%
- ③ « superficie communale contributrice au bassin versant » 30%

☞

[Signature]

JY TL Vh AP

G3.

PC
[Signature]
[Signature]

2. Participations 2015 des collectivités membres

Conformément au débat d'orientations budgétaires, les participations des collectivités membres pour l'année 2015 sont calculées de manière à approvisionner les frais fixes de 42 000 € (⇔) comme suit :

Collectivités	Participations communales 2014		Populations municipales			Linéaires rivulaires			Superficie Bassin Versant (BV)				Participations 2015	
	Nbre	%/total	40%	Mètres linéaires	%/total	30%	BV /communale	% /communale	%/total	30%	Répartition de 42 000 €			
AUBERGENVILLE	11 622	37,87%	15,15%	780	2,14%	0,64%	574/906	63,36%	7,27%	2,18%	17,97%		7 547,40 €	
AULNAY-SUR-MAULDRE	1 155	3,76%	1,51%	2 410	6,62%	1,99%	224/224	100,00%	11,47%	3,44%	6,93%		2 910,60 €	
ÉPÔNE	6 467	21,07%	8,43%	3 744	10,28%	3,08%	793/1339	59,22%	6,79%	2,04%	13,55%		5 691,00 €	
LA FALAISE	596	1,94%	0,78%	2 027	5,57%	1,67%	303/305	99,34%	11,39%	3,41%	5,86%		2 461,20 €	
NÉZEL	1 097	3,57%	1,43%	3 931	10,79%	3,24%	131/131	100,00%	11,47%	3,44%	8,11%		3 406,20 €	
CC GALLY MAULDRE	9 755			23 524			3 410/3 977				47,58%		19 983,60 €	
Bazemont	1 506	4,91%	1,96%	2 338	6,42%	1,93%	617/671	91,95%	10,55%	3,16%	7,05%		2 961,00 €	
Herbeville	263	0,86%	0,34%	6 632	18,21%	5,46%	647/647	100,00%	11,47%	3,44%	9,25%		3 885,00 €	
Mareil	1 738	5,66%	2,27%	7 387	20,29%	6,09%	438/438	100,00%	11,47%	3,44%	11,79%		4 951,80 €	
Maule	5 711	18,61%	7,44%	4 863	13,35%	4,01%	1 314/1 745	75,30%	8,64%	2,59%	14,04%		5 896,80 €	
Montainville	537	1,75%	0,70%	2 304	6,33%	1,90%	394/476	82,77%	9,49%	2,85%	5,45%		2 289,00 €	
	30 692			36 416			5 435/6 882				100%		42 000,00 €	

Il est rappelé que du fait de l'adhésion des communes de Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule et Montainville à la Communauté de Communes Gally-Mauldre créée au 1^{er} janvier 2013 à laquelle la compétence « Gestion et entretien des berges et des bassins versants » a été transférée, leur participation financière est de fait budgétisée et appelée auprès de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

M. DAGORY remercie la présidente d'avoir établi ces propositions en tenant compte de la demande de diminution des participations communales.

Délibération 2015.25 adoptée à la majorité (2 abstentions).

3. Renouveau de l'activité accessoire « Secrétariat du syndicat »

Il est proposé de renouveler l'activité accessoire « Secrétariat du syndicat » de Mme BARGAT-PAIS Karine, adjoint administratif 1^{ère} classe - secrétaire de mairie de La Falaise, à compter du 1^{er} mars 2015 pour une durée d'1 an (l'indemnisation est calculée sur la base de 25% de la rémunération principale soumise à retenue pour pensions - traitement brut indiciaire).

Délibération 2015.26 adoptée à l'unanimité.

4. Convention de remboursement des frais de secrétariat avec la commune de La Falaise pour la période 2015-2017

La précédente convention de remboursement de frais de secrétariat à la Mairie de La Falaise (500 €/an) étant arrivée à échéance au 31 décembre 2013, une convention pour l'année 2014 seulement avait été adoptée.

Il convient de la renouveler dans les mêmes termes pour une nouvelle période de 3 ans, soit pour les années 2015 à 2017.

Délibération 2015.27 adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur NIGON informe qu'une partie des berges de la Rouase a été endommagée par des sangliers et demande à qui s'adresser. S'agissant d'une propriété privée, il lui est conseillé de se rapprocher de l'ONCFS (office de la chasse) et de solliciter l'assurance du particulier.
- Monsieur RODA indique que le ru de Launay se creuse et qu'il conviendrait peut-être d'y mettre des blocs de pierre. Madame GICQUIAUD se rendra sur place pour établir un diagnostic.
- Madame PRUVOST demande ce que sont les indemnités des élus présentés dans le débat d'orientations budgétaires : Madame la Présidente lui répond qu'il s'agit des indemnités de la présidente et du vice-président, M. FILLION Serge.
- Monsieur CHOLET fait remarquer la présence de ragondins qui contribue à dégrader les berges de la Mauldre et s'étonne qu'ils ne soient pas éradiqués : il s'avère que le ragondin serait une espèce protégée depuis juillet 2013. Après vérification, le ragondin figure effectivement sur la liste rouge des espèces menacées en France, établie par l'UICN (<http://www.uicn.fr/Liste-rouge-especes-menacees.html>).
- Monsieur DAGORY indique que la commune d'Épône va participer à l'opération « Berges Saines » le 11 avril prochain. Pour plus d'informations sur ces initiatives écocitoyennes : <http://www.berges-saines.fr/>

Il signale également que le propriétaire du château des Tilleuls à Mareil-sur-Mauldre a procédé à l'élagage de ses arbres le long de la route mais pas le long des berges : il conviendrait de lui rappeler que cet élagage est également à sa charge et non à celle du syndicat. S'agissant de nouveaux propriétaires, un courrier sera adressé en mairie de Mareil pour relayer correctement cette information.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 19h50.

Φ ~~_____~~ JC) TL Jh.

PL
ED
DB
T.N.

La Présidente


Maryse DI BERNARDO


Le secrétaire de séance,


Samuel PHELIPPOT

Nadette PRUVOST

Serge FILLION

Bernard DUFAYS



Thierry NIGON



Pascal DAGORY


Francis RIALLAND

Patrice RODA

Claudie FILLON

Jean-Christophe SEGUIER


Philippe CHOLET


Philippe OLLIVON

V. GAY.
